

Politique d'achat responsable d'Aperam

Approuvé par le Comité de divulgation le 2025/02/19

Note : Cette politique est publiée en anglais. En cas de divergence entre la version anglaise et les autres versions traduites, la version anglaise prévaudra.

Champ d'application

Cette politique s'applique à toutes les entités, fournisseurs et sous-traitants d'Aperam ainsi qu'à leurs affiliés et s'applique à tous les produits et services qu'Aperam achète. Nous encourageons vivement nos fournisseurs à promouvoir les engagements de cette politique au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement.

Index

1. Introduction	2
2. Objectif	2
3. Notre engagement envers les fournisseurs	3
4. Ce que nous attendons de nos fournisseurs	4
5. Suivi et révision	6



1. Introduction

Chez Aperam, nous visons à acheter de manière responsable, à créer une valeur ajoutée durable pour toutes nos parties prenantes et notre société :

- L'approvisionnement et l'achat de produits et de services en tenant compte des incidences possibles sur
 - les personnes, l'environnement et les communautés dans le but de trouver des solutions mutuellement bénéfiques ;
- S'engager avec nos fournisseurs pour obtenir une compréhension commune de nos matériaux respectifs
 - les risques, les performances ESG, les domaines d'amélioration et de s'entraider pour atteindre les objectifs fixés.
 - des normes ESG plus élevées ;
- Adopter une position éthique forte à leur égard, afin de construire des partenariats solides.

Aperam définit sa chaîne d'approvisionnement comme les biens et services achetés et utilisés dans le cadre de ses activités. Cela comprend les matières premières telles que le minerai de fer, les déchets d'acier inoxydable et d'acier au carbone, les alliages, les métaux de base, l'énergie ainsi que les machines immobilisées, les services et produits industriels et professionnels, les pièces détachées, l'emballage, les technologies de l'information et la logistique. L'approvisionnement responsable est un principe clé dans l'approche d'Aperam, et il est systématiquement pris en compte au même titre que des facteurs tels que le prix et la qualité.

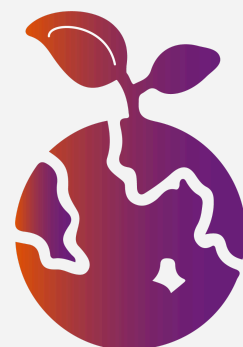
La politique d'approvisionnement responsable d'Aperam ("politique") réaffirme notre engagement en faveur du développement durable dans notre chaîne d'approvisionnement et confirme que nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent des normes spécifiques en matière de santé et de sécurité, de droits de l'homme, d'éthique et d'environnement et qu'ils augmentent l'utilisation de ressources renouvelables. Nous encourageons nos fournisseurs à travailler au niveau de leur propre secteur et avec nous afin d'identifier et de développer des améliorations continues des performances de notre programme d'approvisionnement responsable et durable.

Cette politique vise également à promouvoir des pratiques commerciales durables chez nos fournisseurs et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

2. Objectif

Aperam est un leader du marché des aciers inoxydables et des produits spéciaux et est un promoteur actif de l'éthique et de la durabilité sous toutes ses formes. Pour soutenir ces objectifs, qui sont matérialisés par l'engagement d'Aperam envers les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les Objectifs de Développement des Nations Unies, les Principes Directeurs de l'OCDE pour les Multinationales, entre autres, ainsi que par son adhésion à l'association ResponsibleSteel™, Aperam s'engage et travaillera avec ses fournisseurs pour :

1. Exploiter une chaîne d'approvisionnement allégée qui soutient ses politiques d'entreprise dans le domaine de la durabilité, qu'il s'agisse de questions sociales (par exemple, la santé et la sécurité et les autres droits du travail ; les droits de l'homme), environnementales ou éthiques.
2. Élaborer des solutions d'approvisionnement conformes aux besoins et aux attentes



Pour plus d'informations, voir

Politiques d'Aperam

- Code de conduite des affaires
- Politique des droits humains
- Politique d'inclusion et de diversité
- Politique de santé et de sécurité d'Aperam
- Politique environnementale de l'entreprise Aperam
- Politique de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent
- Politique relative aux cadeaux et aux activités de divertissement
- Politique de prévention et de signalement des conduites contraires à notre Code de Conduite des Affaires
- Politique de conformité au droit de la concurrence d'Aperam

des clients, des autorités réglementaires et des parties prenantes au sens large.

3. Créer de la valeur à long terme et réduire les risques pour ses activités, ses fournisseurs et ses parties prenantes.
4. S'appuyer de plus en plus sur une chaîne d'approvisionnement dont les performances en matière de développement durable sont solides et vérifiées.

Nous atteindrons ces objectifs en fixant des normes et des objectifs en matière d'achats responsables et durables, en collaborant, en innovant et en intégrant l'approvisionnement et les achats durables dans nos processus opérationnels, nos méthodes d'évaluation et nos indicateurs de performance.

3. Notre engagement envers les fournisseurs

Conformément à ses principes, Aperam :

- A. Collaborer** : Travailler avec les fournisseurs pour améliorer les normes sociales (y compris la santé, la sécurité et les droits de l'homme), environnementales et éthiques. Cela peut inclure des évaluations conjointes ou par des tiers, telles que des audits de processus, des visites de sites ou des certifications, afin d'évaluer la performance par rapport à des normes définies et convenues telles que les propres principes d'Aperam, clarifiés dans son Code de conduite des affaires, les propres directives éthiques des fournisseurs ou les normes de développement durable sectorielles appropriées, ainsi que par rapport aux exigences de ResponsibleSteel^(TM).
- B. Soutien** : Aider les fournisseurs à identifier les activités qui ne répondent pas à ces exigences et à travailler à l'amélioration des conditions en temps opportun, éventuellement par le partage de bonnes pratiques ou la formation. Il s'agit notamment de se concentrer sur les travailleurs de la chaîne de valeur et les communautés locales des fournisseurs (ou autres "communautés affectées" par la logistique, etc.)
- C. Établir des priorités** : Concentrer l'attention sur les parties de la chaîne d'approvisionnement où le risque de ne pas satisfaire à ces exigences est le plus élevé et où l'on peut apporter le maximum d'améliorations.
- D. Le respect** : Conduire nos affaires avec les fournisseurs de manière équitable, objective, transparente et professionnelle. Cela inclut le traitement des employés des fournisseurs travaillant dans nos locaux avec les mêmes pratiques de travail que notre propre personnel, la contractualisation équitable et l'anticipation des commandes.
- E. Promouvoir** : Défendre les pratiques de la chaîne d'approvisionnement durable en amont au sein de notre industrie et s'appuyer de plus en plus sur une chaîne d'approvisionnement dont les performances en matière de développement durable sont solides et vérifiées.
- F. Communiquer et former** : S'assurer que tous les employés d'Aperam sont conscients de cette politique et que les personnes impliquées dans les activités d'approvisionnement sont formées de manière appropriée.
- G. Améliorer** : Examiner régulièrement nos politiques et nos pratiques pour s'assurer qu'elles contribuent à notre vision de l'approvisionnement responsable et durable et à notre rapport sur le développement durable.

Références internationales

Charte des droits de l'homme des Nations unies

Normes de santé et de sécurité du Bureau international du travail

Le Pacte mondial des Nations unies



4. Ce que nous attendons de nos fournisseurs

4.1. Principes généraux

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent aux normes ESG internationalement reconnues, qu'ils respectent les lois applicables et qu'ils fassent tout leur possible pour mettre en œuvre ces normes auprès de leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

Nous attendons d'eux qu'ils acceptent, collaborent et respectent les exigences décrites dans cette politique et spécifiquement dans ce paragraphe, et s'ils ne les respectent pas, qu'ils proposent et mettent en œuvre des plans d'atténuation pour les atteindre. Le fait de ne pas se conformer au plan ou de ne pas en proposer un pourrait conduire Aperam à se désengager de ce fournisseur.

Les fournisseurs sont également fortement encouragés à collaborer à la fois au niveau de leur propre secteur et avec Aperam afin d'identifier d'autres risques et opportunités pour améliorer les pratiques commerciales durables dans les domaines de la santé et de la sécurité, des droits de l'homme, de l'éthique et de la gestion de l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

4.2. Santé et sécurité

Aperam s'engage à travailler à un "Voyage vers zéro" accidents et blessures, ainsi qu'au bien-être général sur le lieu de travail et au-delà. Ceci est soutenu par ses politiques et procédures de santé et de sécurité qui promeuvent la sécurité comme notre premier devoir. En ce qui concerne les travailleurs de la chaîne de valeur, Aperam demande à ses fournisseurs d'éliminer tous les risques d'accidents liés au travail ou aux opérations sur leur personnel, leurs sous-traitants ou leur communauté, et de respecter des normes similaires à celles d'Aperam en matière de santé et de sécurité. Des politiques et instructions spécifiques s'appliquent aux fournisseurs qui entrent sur les sites d'Aperam et doivent être strictement respectées.

Le non-respect des lignes directrices en matière de santé et de sécurité ou de mauvaises performances dans ce domaine peut justifier la suspension immédiate du contrat.

4.3. Droits de l'homme

Comme détaillé dans sa politique des droits de l'homme et son Code de conduite des affaires, Aperam respecte tous les droits de l'homme, en particulier ceux des employés et des communautés locales, et s'engage à promouvoir ces principes auprès de ses fournisseurs. Aperam demande à ses fournisseurs d'avoir, et si ce n'est pas déjà le cas, de développer et de mettre en œuvre des politiques et des procédures pour assurer le respect de tous les droits de l'homme dans leurs activités et celles de leurs fournisseurs, conformément aux normes d'Aperam, avec un accent particulier sur le travail des enfants ou le travail forcé, la discrimination, la liberté d'association, et des conditions décentes d'emploi et de travail.

4.4. L'éthique

Aperam s'engage à appliquer des pratiques commerciales équitables, éthiques et transparentes. Aperam n'achète pas de matériaux et de services qui ne sont pas conformes aux lois et conventions nationales ou internationales, y compris la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que les



contrôles d'exportation basés sur les sanctions. Aperam s'engage à utiliser des matières premières et des produits industriels d'origine légale et durable et ne s'approvisionne qu'en minéraux 3TG (étain, tantale, tungstène et or) et cobalt exempts de conflits. Aperam maintient des processus de diligence raisonnable pour atteindre la conformité avec ces engagements et demande aux fournisseurs concernés de soutenir pleinement la société dans cet effort. Aperam demande à ses fournisseurs de maintenir et d'appliquer une politique d'entreprise exigeant l'adhésion à des pratiques commerciales éthiques, en adoptant les mêmes principes que le Code de conduite des affaires d'Aperam et les politiques éthiques connexes.

4.5. Gestion l'environnement

Aperam s'engage en faveur du développement durable et utilise son expertise dans la fabrication de l'acier pour développer des processus plus propres, ce qui en fait une entreprise d'acier inoxydable avec une empreinte carbone de premier plan au niveau mondial. Aperam s'engage à augmenter l'utilisation de ressources secondaires (recyclées) dans ses opérations chaque fois que cela est techniquement et économiquement possible. En outre, Aperam a mis en place des objectifs environnementaux ambitieux afin de minimiser davantage son impact sur l'environnement, de lutter contre le changement climatique et de viser la neutralité carbone d'ici 2050. Nous cherchons à travailler avec des fournisseurs qui sont engagés dans la même approche et qui suivent les meilleures pratiques en matière de gestion environnementale, y compris l'efficacité de l'énergie et des ressources, la gestion de la biodiversité, la réduction des déchets, la réduction des émissions de CO₂ et le recyclage.

Aperam demande à ses fournisseurs de maintenir des politiques, des processus et des procédures efficaces pour gérer leur impact sur l'environnement et d'exercer leurs activités d'une manière qui réponde à des normes élevées en termes de gestion de l'impact sur l'environnement.

4.6. Communication sur les cas graves

En cas de cas significatifs de violations des droits de l'homme ou de l'éthique et/ou de violations et de risques environnementaux (y compris la pollution, les inondations, etc.), nous attendons de nos fournisseurs qu'ils nous en informent rapidement, qu'ils travaillent en coordination avec les communautés pour minimiser les impacts locaux et qu'ils nous rassurent quant à l'impact possible sur la capacité d'Aperam à se conformer à ses propres engagements.

4.7.

Sur demande, nous demandons à nos fournisseurs

- A. Fournir à Aperam ou à ses représentants des copies de toutes les informations pertinentes requises dans le cadre du processus de diligence raisonnable, y compris, par exemple, des éléments concernant leurs Bénéficiaires Effectifs.
- B. Remplir un questionnaire d'auto-évaluation.
- C. Démontrer les efforts qu'ils déploient pour répondre aux exigences de cette politique, en particulier en fournissant leurs propres engagements en matière d'approvisionnement responsable et de procédures connexes.
- D. Coopérer et s'efforcer raisonnablement de veiller à ce que leurs sous-traitants fassent de même.

Pour plus d'informations, voir

[Ligne téléphonique de dénonciation](#)

5. Suivi et révision

5.1. Contrôle

Cette politique fait partie intégrante de la procédure de gestion et d'évaluation des relations avec les fournisseurs d'Aperam, qui comprend le suivi des indicateurs de performance. Aperam adopte une approche basée sur le risque pour évaluer la conformité des fournisseurs aux exigences de cette politique. Le suivi peut prendre la forme d'auto-évaluations, de mécanismes d'alerte, de visites / audits de sites et de suivi des plans de remédiation. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils collaborent à ce processus en fournissant la transparence et les informations requises lorsque cela est nécessaire. Aperam travaille avec ses fournisseurs pour combler les lacunes identifiées et définir des plans d'action. Aperam se réserve le droit de se désengager des fournisseurs qui ne répondent pas aux exigences de cette politique ou qui ne peuvent pas fournir ou s'engager dans un plan d'amélioration.

5.2. Révision

Aperam réexaminera périodiquement cette politique et le programme de mise en œuvre, afin d'en vérifier l'adéquation et l'efficacité.

